

"Redonner le fleuve aux québécois"

CONSULTATION PUBLIQUE

PAR

MARIE CÔTÉ ET JACQUES LAMONDE

Zone résidentielle champêtre

TABLE DES MATIÈRES

1- UN RÊVE

2- UN SOUHAIT

3- DEUX INQUIÉTUDES

4- DU RÊVE À LA RÉALITÉ

1- UN RÊVE

« 10 LA VISION DE LA PROMENADE DU LITTORAL : HORIZON 2008 »

En 2008, la population locale et régionale de même que les visiteurs de toutes provenances sont invités à emprunter la promenade du littoral pour accéder au cœur de la Capitale Nationale à l'occasion des célébrations du 400^{ième} anniversaire de la fondation de Québec.

Cet axe routier est reconnu pour ses qualités paysagères exceptionnelles, pour l'attraction qu'il exerce auprès de la population et pour son rôle dans le développement d'un réseau d'espaces verts riverains et d'une voie cérémonielle conduisant vers le cœur de la Capitale.

Un paysage d'inspiration résolument maritime et rythmé grâce à de grandes perpendiculaires accompagne automobilistes, cyclistes et piétons tout au long du parcours et contribue à rétablir un lien verdoyant entre la falaise et le fleuve tout en participant à la convivialité du lieu.

Les panoramas et percées visuelles exceptionnels qui s'offrent de part et d'autre du corridor de circulation permettent aux usagers d'apprécier les particularités naturelles, maritimes et historiques révélées, même la nuit, grâce à une scénarisation subtile et originale de mise en lumière.

Les nombreuses haltes, les aires de détente et de récréation, les interfaces avec les ensembles urbains limitrophes de même que les pôles d'activités qui jalonnent la promenade représentent des lieux de convergences où automobilistes, cyclistes et piétons, résidents et visiteurs, sont invités à prendre contact avec le fleuve, la falaise et l'urbanité.

Des ouvrages d'art ponctuent le parcours de la promenade et marquent les secteurs de contact privilégié avec le fleuve ; ces œuvres saluent le génie des créateurs d'aujourd'hui tout en évoquant celui des fondateurs et des conquérants qui ont marqué, de leurs présences et de leurs actions, l'évolution du lieu.

La population locale et régionale s'est réappropriée la rive du fleuve. Elle a d'emblée adopté la promenade du littoral qu'elle fréquente en toute sérénité, et ce, tout au long de l'année.

La qualité et l'unicité des éléments du mobilier urbain, de signalisation et de pavoiement qui jalonnent la promenade du littoral reflètent le caractère cérémoniel qui est attribué à cet axe de circulation et contribuent à l'aspect distinctif d'un lieu qu'on a voulu clairement de caractère maritime.

Les partenaires impliqués ont adhéré à des objectifs communs et leur action concertée a permis d'établir une harmonie fonctionnelle et esthétique entre le boulevard Champlain et ses abords, créant ainsi un parc linéaire verdoyant et animé sur la façade maritime de Québec.

Les Québécois sont fiers de pouvoir accueillir avec protocole leurs visiteurs de marque, chefs d'État, diplomates et autres, le long d'une promenade du littoral qui offre un contact tangible avec l'environnement maritime de la Capitale du Québec et qui reflète bien l'identité propre à ce lien unique et exclusif.

Cette section du rapport sur la requalification du boulevard Champlain est un rêve pour des riverains comme nous qui apprécions à chaque jour de l'année le fleuve dans toutes ses réalités.

Déjà sensibles aux problématiques particulières évoquées dans les documents de consultation, nous partageons les objectifs qu'on y retrouve, de même que le cadre de référence et le programme d'intervention.

2- UN SOUHAIT

Sans recréer intégralement la réalité historique du littoral, et plus particulièrement du chemin du Foulon, le concept de réaménagement envisagé veut en tenir compte. En fait, il s'agira d'un clin d'œil aux éléments marquants de notre histoire.

Par ailleurs, il est aussi prévu qu'à partir des structures qui avanceront dans le fleuve, il sera possible d'admirer la falaise. De plus, des points d'observation juchés sur ou dans la falaise permettront de bénéficier de la splendeur du fleuve et de son littoral nord.

En conséquence, il nous apparaît qu'un élément important pour atteindre les objectifs mentionnés précédemment est l'enfouissement des fils électriques et autres qui ne constituent certainement pas une valeur ajoutée au concept. Évidemment cela constituera une amélioration au sort de ceux qui, comme nous, ont déjà depuis un certain temps reconnu la valeur de ce patrimoine québécois qu'est le fleuve.

3- DEUX INQUIÉTUDES

LE BOISÉ IRVING

Nous sommes très heureux de la reconnaissance de la valeur du Boisé Irving et surtout de la pertinence de le valoriser et de le protéger dans les meilleurs délais.

Au pied de la falaise adjacente à la partie est du boisé, on retrouve selon les documents de consultation des "établissements modestes pressés contre la falaise" ; nous habitons avec d'autres riverains cette partie du territoire. Les documents de consultation ne présentent pas une proposition précise de l'exploitation du boisé à cet endroit. Étant donné que nous sommes appuyés à la falaise, ce qui nous offre entre autres tranquillité et discrétion, nous demandons que, quelque soit l'exploitation retenue, les personnes qui auraient accès au boisé ne puissent s'approcher de la falaise de façon à ne pas briser notre tranquillité et notre discrétion et à ne pas altérer le caractère bucolique de la falaise et du boisé.

LES ESPACES VACANTS

Le projet prévoit qu'il n'y ait pas d'utilisation anarchique et non conforme au concept envisagé des espaces vacants; nous ne pouvons que supporter une telle préoccupation.

Quand les auteurs des rapports statuent sur les espaces vacants, ils réfèrent généralement aux anciens sites de pétrolières, mais parfois le sens qu'ils y donnent semble plus large, de là notre inquiétude.

En effet, le groupe de dix propriétaires riverains dont nous faisons partie (numéros civiques : 2650 à 2668) possède ensemble les lots en face de nos maisons, situés entre le boulevard Champlain et le chemin du Foulon. Ce terrain est vacant. Nous l'avons voulu ainsi justement pour nous permettre d'avoir un accès visuel au fleuve. Il est à noter que notre mode de propriété fait en sorte qu'il ne pourra y avoir de construction de quelque nature sur ce terrain sans le consentement unanime de tous les propriétaires. Donc, il y a là une garantie de maintien de l'état actuel du terrain.

Nous n'aurions certainement pas d'objection à ce qu'il soit mieux valorisé en y ajoutant une végétation intégrée au concept dans la mesure où cela ne réduirait pas notre accès visuel au fleuve. Cependant, nous ne souhaitons pas que ce terrain puisse être utilisé à des fonctions de stationnement ou de services en commun.

4- DU RÊVE À LA RÉALITÉ

Nous comprenons bien que le projet soit promu dans le contexte du 400^{ième} anniversaire de Québec, donc avec un horizon 2008.

Cependant, la valeur du fleuve et de son littoral existe en soi. En conséquence, il est pertinent de se mettre en marche le plus rapidement possible.

Les responsables du projet devront établir une échelle de priorités. Chacun peut trouver des arguments pour mettre en premier une intervention qui lui est chère. Comme l'ont fait remarquer les auteurs, la valorisation et la protection du Boisé Irving constitue une urgence si l'on veut éviter une dégradation qui pourrait même être fatale. Nous sommes d'accord qu'il s'agit là d'une (de la) priorité.